



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU

Département du Calvados

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil dix-huit, le trente août**, à **18h00**, le Bureau de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de SAINT OMER, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Paul CHANDELIER**.

Étaient présents : M. PISLARD Guy, M. BRETEAU Jean-Claude, M. FRANÇOIS Bruno, M. LAUNAY Gérard, M. BAR Michel, M. HAVAS Roger, M. PITEL Gilles, M. LEHUGEUR Jacky, M. BESNARD François, M. BUNEL Gilles, M. CHANDELIER Paul, M. COLLIN Jacques, M. LAGALLE Philippe, M. LECLERC Jean-Claude, M. TENCÉ Roger, Mme COURVAL Claudine, M. LADAN Serge, M. CROTEAU Régis, Mme FIEFFÉ Patricia, M. VANRYCKEGHEM Jean.

Étaient absents excusés : M. LEBLANC Bernard, M. PERRIN Renny, M. VERMEULEN Jean-Pierre, Mme GOUBERT Nicole.

Étaient absents non excusés : -

Pouvoirs : M. LEBLANC Bernard en faveur de M. BESNARD François, M. PERRIN Renny en faveur de M. CHANDELIER Paul.

Secrétaires : M. Guy PISLARD, Mme Patricia FIEFFÉ.

---

Monsieur le Président ouvre la séance.

**Madame COURVAL** souhaite la bienvenue aux élus et présente sa commune de 180 habitants. Elle remercie les collègues qui lui ont transmis des messages de soutien dernièrement.

**Monsieur CHANDELIER** lui renouvelle ses condoléances et informe les élus du décès de Jacqueline BARRAL, ancienne Maire adjointe de Clécy et ancienne conseillère communautaire. Il évoque la bibliothèque de Saint Omer, les chemins de randonnée et le parapente.

En tant que Président de la CDC, **Monsieur CHANDELIER** demande l'autorisation aux membres du Bureau d'ajouter un point à l'ordre du jour initial. Il le cite et explique qu'il donnera lieu à délibération.

Après l'accord des élus, **Monsieur CHANDELIER** présente les délibérations suivantes.

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-045 : Approbation du compte rendu de la réunion de Bureau du 28/06/2018**

Le Compte Rendu de la réunion du Bureau du 28 juin 2018 a été transmis aux délégués.

Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte rendu.

Il est proposé de l'approuver.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 28 JUIN 2018.**

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**Monsieur BESNARD** prend la parole pour présenter les délibérations relatives au développement économique.

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-046 : Développement économique : Vente d'herbe Zone des Prairies à Laurent MOREL**

La communauté est propriétaire d'une parcelle de deux hectares dans la zone des Prairies à Esson.

Monsieur Laurent MOREL s'est proposé de faucher et de récolter ces deux hectares d'herbe.

Il a été convenu les conditions suivantes pour cette année 2018 :

- la vente d'herbe pour le seul fauchage de foin, dans la mesure où les clôtures ne permettent pas d'y lâcher des animaux
- de fixer le prix à 250 € TTC
- que le terrain devra être libre après la récolte de foin pour toute opportunité ou besoin occasionnel (vente de parcelle, mais également besoin de stationner des véhicules, cirque ambulant, ou autre...).

Le Président sollicite l'autorisation des élus pour recouvrir la somme de 250 € TTC auprès de Monsieur Laurent MOREL domicilié à Saint Lambert.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À :**

- **RECOUVRIR LA SOMME DE 250 € TTC AUPRES DE MONSIEUR LAURENT MOREL DOMICILIÉ À SAINT LAMBERT**
- **SIGNER LE TITRE DE RECETTE CORRESPONDANT.**

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-047 : Développement économique : Broyage parcelle ZA du Cingal par Eric VANDERMERSCH**

Le temps que les travaux se réalisent sur l'ensemble de la parcelle communautaire de la ZAC du Cingal à Bretteville sur Laize, il est proposé de faire broyer cette parcelle par M. Éric VANDERMERSCH au prix de 350 € HT soit 385 € TTC.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer le mandat correspondant.

**Monsieur BUNEL** estime que broyer 9 hectares pour 350 euros n'est pas excessif.

**Monsieur FRANÇOIS** précise qu'il y a moins de 9 hectares.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **AUTORISE LE BROYAGE DE LA PARCELLE PAR MONSIEUR ÉRIC VANDERMERSCH**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER LE MANDAT CORRESPONDANT.**

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**Monsieur COLLIN** présente les délibérations liées aux ressources humaines. Il explique que le comité technique s'est réuni l'après-midi même. Quelques modifications ont été apportées aux documents présentés ce soir en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-048 : RH : Suppressions et créations de postes et Effectifs au 1er septembre 2018**

**Service environnement (avancement de grade par ancienneté validé en C.A.P. le 22/05/2018) :**

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à 35/35<sup>ème</sup>

Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2018 à 35/35<sup>ème</sup>

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à 35/35<sup>ème</sup>

Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2018 à 35/35<sup>ème</sup>

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à 35/35<sup>ème</sup>

Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2018 à 35/35<sup>ème</sup>

**Service scolaire (avancement de grade par ancienneté validé en C.A.P. le 22/05/2018 et transfert personnel garderie) :**

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à 35/35<sup>ème</sup>

Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2018 à 35/35<sup>ème</sup>

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à 18.50/35<sup>ème</sup>

Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2018 à 18.50/35<sup>ème</sup>

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à 19.00/35<sup>ème</sup>

Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2018 à 19.00/35<sup>ème</sup>

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à 31.00/35<sup>ème</sup>

Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2018 à 31.00/35<sup>ème</sup>

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à 19.20/35<sup>ème</sup> et transfert de 11.76/35<sup>ème</sup>

Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2018 à 30.96/35<sup>ème</sup>

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à 25.39/35<sup>ème</sup>

Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2018 à 25.39/35<sup>ème</sup>

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à 29.47/35<sup>ème</sup>

Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2018 à 29.47/35<sup>ème</sup>

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à 35.00/35<sup>ème</sup> (départ à la retraite)

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à 10.00/35<sup>ème</sup> et transfert de 5.50/35<sup>ème</sup>

Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2018 à 15.50/35<sup>ème</sup>

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à 21.00/35<sup>ème</sup>

Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2018 à 21.00/35<sup>ème</sup>

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à 35.00/35<sup>ème</sup>

Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2018 à 35.00/35<sup>ème</sup>

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à 25.50/35<sup>ème</sup>  
Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2018 à 25.50/35<sup>ème</sup>

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à 35.00/35<sup>ème</sup>  
Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2018 à 35.00/35<sup>ème</sup>  
Création d'un poste d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2018 à 20.00/35<sup>ème</sup> (Obtention du concours début 2018)

**Service Centre Aquatique :**

Un agent titulaire du grade d'Adjoint Technique à raison de 35/35<sup>ème</sup> (fonction MNS) a obtenu son concours d'Eduteur des A.P.S.

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à 35/35<sup>ème</sup>  
Création d'un poste d'Eduteur des A.P.S. au 01/09/2018 à 35/35<sup>ème</sup>

**Transfert du personnel – Prise de la compétence garderie :**

Au 01/09/2018, nous prenons la compétence garderie. De ce fait, des agents sont transférés au sein de notre collectivité et pour d'autres agents qui sont déjà employés au sein de la Communauté de Communes, leurs durées hebdomadaires vont être modifiées :

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2018 à raison de 3.50/35<sup>ème</sup> (Mise à disposition jusqu'au 31/12/2018 auprès de la Commune d'Urville et mutation au 01/01/2019 auprès de celle-ci).

Création d'un poste de Rédacteur au 01/09/2018 à raison de 3.00/35<sup>ème</sup> (Mise à disposition jusqu'au 31/12/2018 auprès de la Commune de Saint-Germain-Le-Vasson et mutation au 01/01/2019 auprès de celle-ci).

Création d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à raison de 15.02/35<sup>ème</sup>

Suppression d'un poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2018 à raison de 23.73/35<sup>ème</sup> car transfert de 7.64/35<sup>ème</sup>

Création d'un poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe au 01/09/2018 à raison de 31.37/35<sup>ème</sup>

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à raison de 8.62/35<sup>ème</sup> car transfert de 11.00/35<sup>ème</sup>  
Création d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à raison de 19.62/35<sup>ème</sup>

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à raison de 6.25/35<sup>ème</sup> car transfert de 6.27/35<sup>ème</sup>  
Création d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à raison de 12.52/35<sup>ème</sup>

Création d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à raison de 16.27/35<sup>ème</sup>

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à raison de 13.50/35<sup>ème</sup> car transfert de 11.00/35<sup>ème</sup>  
Création d'un poste d'Adjoint Technique au 01/09/2018 à raison de 24.50/35<sup>ème</sup>

Tableau des effectifs AU 01 09 2018 - LE 17 08 2018

FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP	TP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
<b>AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES</b>			
ADJOINT ADMINISTRATIF	6	5,66	5,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	8	6,47	6,00
REDACTEUR	7	6,09	6,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	1,00	1,00
DGA / ATTACHÉ	1	1,00	1,00

DGS / SECRETAIRE DE MAIRIE	1	1,00	1,00
<b>SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES</b>	<b>24</b>	<b>21,22</b>	<b>20,00</b>
<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>			
ADJOINT ADMINISTRATIF	2	1,86	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF ACCROISSEMENT	2	0,00	0,00
REDACTEUR	1	1,00	1,00
ATTACHÉ	1	1,00	1,00
<b>SOUS TOTAL NON TITULAIRES</b>	<b>6</b>	<b>3,86</b>	<b>3,00</b>
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>30</b>	<b>25,08</b>	<b>23,00</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
<b>AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES</b>			
ADJOINT TECHNIQUE	42	26,06	7,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	18	16,10	8,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1,00	1,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	1,00	1,00
AGENT DE MAITRISE	1	1,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1,00	1,00
<b>SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES</b>	<b>64</b>	<b>46,16</b>	<b>19,00</b>
<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>			
ADJOINT TECHNIQUE	26	14,27	4,00
ADJOINT TECHNIQUE ACCROISSEMENT	2	0,00	0,00
TECHNICIEN	1	1,00	1,00
<b>SOUS TOTAL NON TITULAIRES</b>	<b>29</b>	<b>15,27</b>	<b>5,00</b>
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>93</b>	<b>61,43</b>	<b>24,00</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
<b>AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES</b>			
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	14	12,75	4,00
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	4	3,80	2,00
<b>SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES</b>	<b>18</b>	<b>16,55</b>	<b>6,00</b>
<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>			
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	1	1,00	1,00
<b>SOUS TOTAL NON TITULAIRES</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
<b>TOTAL FILIERE SOCIALE</b>	<b>19</b>	<b>17,55</b>	<b>7,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>			
<b>AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES</b>			
OTAPS QUALIFIE - BEESAN	1	1,00	1,00
EDUCATEUR DES APS	5	4,43	4,00
<b>SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES</b>	<b>6</b>	<b>5,43</b>	<b>5,00</b>
<b>TOTAL FILIERE SPORTIVE</b>	<b>6</b>	<b>5,43</b>	<b>5,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE - EN 20ème</b>			
<b>AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES</b>			
<b>GRADES</b>			
ASSISTANT D ENSEIGNEMENT PRINCIPAL 1E CLASSE	1	0,10	0,00
<b>SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES</b>	<b>1</b>	<b>0,10</b>	<b>0,00</b>
<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>			
ASSISTANT D ENSEIGNEMENT - CDI	3	1,55	1,00
ASSISTANT D ENSEIGNEMENT	5	2,25	0,00
<b>SOUS TOTAL NON TITULAIRES</b>	<b>8</b>	<b>3,80</b>	<b>1,00</b>
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>	<b>9</b>	<b>3,90</b>	<b>1,00</b>
<b>HORS GRADES</b>			
<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>			
CAE	3	1,72	0,00
CONTRAT AVENIR	1	1,00	1,00
STAGIAIRE	1	1,00	1,00
<b>SOUS TOTAL NON TITULAIRES</b>	<b>5</b>	<b>3,72</b>	<b>2,00</b>
<b>TOTAL HORS GRADES</b>	<b>5</b>	<b>3,72</b>	<b>2,00</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS AU 01/09/2018</b>	<b>162</b>	<b>117,11</b>	<b>62,00</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS AU 24/05/2018</b>	<b>174</b>	<b>121,77</b>	<b>65,00</b>

**Monsieur COLLIN** informe les élus que, concernant les agents du service scolaire, 10 072 heures complémentaires ont été effectuées, ce qui équivaut à six temps pleins.

**Monsieur TENCÉ** demande si cela a été effectué pour assurer les TAPS.

**Monsieur COLLIN** répond affirmativement. On ne devrait pas retrouver ces heures l'année prochaine.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE :**

- **TOUTES LES SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES SUSMENTIONNÉES**
- **LE TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2018.**

22 VOTANTS

22 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-049 : RH : Conventions de mise à disposition**

Suite à la prise de compétences par arrêté préfectoral du 13 août 2018, il est proposé d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition suivantes :

- MAD Saint Sylvain et CDC (garderie 15.29/35.00) du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2018 (puis transfert)
- MAD Saint Germain le Vasson et CDC (garderie 12.37/35.00) du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2018 (puis transfert)
- MAD Bretteville sur Laize et CDC (garderie 10.00/35.00) du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2018 (puis transfert)
- MAD SIS du Collège du Cingal et CDC (entretien du gymnase Pierre Boulé)
- MAD CDC et SIS du Collège du Cingal pour l'année scolaire 2018-2019 (accompagnateurs et attestataire)
- MAD CDC et Urville (secrétariat 3.50/3.50) du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2018 (puis transfert)
- MAD CDC et St Germain le Vasson (secrétariat 3.00/3.00) du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2018 (puis transfert)

**Monsieur TENCÉ** demande si les agents sont bien payés jusqu'au 31 décembre et s'il faut que la CDC rembourse.

**Monsieur COLLIN** confirme. Il ajoute que ces mises à disposition seront suivies d'un transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Monsieur CROTEAU** demande des précisions.

**Serge MARIE** lui explique que pour les deux dernières mises à disposition susmentionnées, le transfert est dans l'autre sens. Le secrétariat était effectué au sein du syndicat des Aucrais et celui de Laize & Muance. Les agents seront intégrés ensuite au sein des communes d'Urville et de Saint Germain le Vasson. Il évoque également l'agent chargé de l'entretien du gymnase Pierre Boulé. Il propose, au moment où il faudra travailler sur le 012, qu'un tableau soit présenté avec les dépenses et les recettes liées à ces mises à disposition.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER:**

- **LES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION SUSMENTIONNÉES**
- **TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CES CONVENTIONS.**

22 VOTANTS

22 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-050 : RH : Protocole d'accord de congés applicable au 1er janvier 2019**

**Monsieur COLLIN** précise que ce document a été soumis au CT et donne lecture des points qui ont évolué.

**Madame COURVAL** confirme que les agents présents au CT ont fait part de leurs craintes.

**Serge MARIE** rappelle que les salaires doivent être transmis le 10 du mois et que cette échéance est à respecter.

**Madame FIEFFÉ** tient à rassurer le DGS concernant les CP : le calendrier prévisionnel est à transmettre en début d'année.

**Monsieur CHANDELIER** remercie les élus impliqués au sein des réunions du comité technique. Il félicite également le service des ressources humaines pour leur travail.

**Monsieur HAVAS** confirme que ces agents ont un calendrier à tenir. Il demande des précisions sur le Compte Epargne Temps.

**Serge MARIE** propose de se référer à la réglementation.

**Madame COURVAL** évoque le décret.

**Monsieur CHANDELIER** propose d'ajouter « et en application de celui-ci ». Il revient sur le travail effectué par la responsable du service RH.

**Monsieur COLLIN** donne un exemple qui a été évoqué en CT. Il ajoute que certains agents sont en arrêt maladie.

Il est proposé de valider le protocole d'accord de congés présenté en annexe 1.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE :**

- LE PROTOCOLE D'ACCORD DE CONGÉS ANNEXÉ
- SON APPLICATION AU 1ER JANVIER 2019.

22 VOTANTS

22 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-051 : RH : Protocole de formation**

**Monsieur COLLIN** précise que ce document a également été revu lors de la réunion du CT.

Suite à l'observation de **Monsieur TENCÉ**, **Monsieur COLLIN** confirme que ce point n'a pas besoin d'être présenté en conseil communautaire si le Bureau en délibère ce soir. Il fait part du point qui a évolué : le temps de formation.

**Madame COURVAL** revient sur les agents du scolaire qui parfois travaillent deux heures après leur journée de formation.

Suite à l'intervention de **Monsieur BAR**, **Monsieur COLLIN** confirme qu'une demande de véhicule de service n'est plus obligatoire.

**Serge MARIE** propose de définir le plan de formation en début d'année afin de définir le planning d'utilisation des véhicules de service.

Il est proposé de valider le protocole de formation présenté en annexe 2.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE :**

- LE PROTOCOLE DE FORMATION ANNEXÉ
- SON APPLICATION AU 1ER JANVIER 2019.

22 VOTANTS

22 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-052 : RH : Charte de l'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)**

**Monsieur LAUNAY** propose de ne plus évoquer les TAPS dans ce document.

**Monsieur COLLIN** explique que ce document sera transmis aux agents ultérieurement.

Il est proposé de valider la charte de l'ATSEM présentée en annexe 3.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE :**

- LA CHARTE DE L'ATSEM ANNEXÉE
- SON APPLICATION AU 1ER SEPTEMBRE 2018.

22 VOTANTS

22 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-053 : RH : Règlementation du cumul d'activité dans la Fonction Publique Territoriale**

**Monsieur COLLIN** évoque les agents qui travaillent à temps partiel.

**Monsieur CROTEAU** demande des précisions sur la page 3. Il pense que la durée du temps de travail hebdomadaire est difficilement vérifiable.

**Monsieur COLLIN** estime que le décret ne donne pas d'indications précises.

**Monsieur BUNEL** propose qu'une fiche hebdomadaire signée soit fournie systématiquement.

**Monsieur CHANDELIER** évoque la déclaration CESU. Il rappelle que l'agent doit demander l'accord au préalable.

**Monsieur BRETEAU** donne lecture d'un paragraphe du décret concernant le temps partiel.

**Monsieur LAGALLE** explique que si la durée de travail est inférieure ou égale à 70% alors l'agent peut le faire sans notre accord et doit en faire la déclaration. Au-delà de 70% l'agent doit demander l'accord de la collectivité.

Il est proposé de valider la règlementation du cumul d'activité dans la FPT présentée en annexe 4.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LA RÈGLEMENTATION DU CUMUL D'ACTIVITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE COMME DÉTAILLÉE DANS L'ANNEXE.**

22 VOTANTS

22 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

**Monsieur COLLIN** présente le DOCUP, rapport sur les risques professionnels qui a été établi par les délégués du CT - CHSCT lors de leurs visites sur chaque site de la communauté de communes. Ce document a demandé beaucoup de travail.

**Madame FIEFFÉ** informe les élus que les sites du Cingal ont été ajoutés au document initial.

---

**Sylvain DELALOY** présente cette délibération au nom de Monsieur BRETEAU et de Monsieur BAR. Il revient sur l'historique de ce dossier et le travail effectué en collaboration avec Karl GOEDTGHELUCK, technicien au sein de notre CDC. On parle d'éventuels projets, charge à l'AFB de monter un projet de financement au niveau européen. Il ajoute que peu de collectivités de notre taille se sont positionnées, ce qui est intéressant en termes d'exemplarité. Notre collectivité pourrait ainsi se faire connaître auprès d'interlocuteurs régionaux et se positionner comme un territoire qui apporte déjà des réponses sur ce type de problématiques.

## **DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-054 : ADT et T.E : Dépôt candidature AMI ARTISAN (Accroître la Résilience des Territoires par l'Incitation aux Solutions Fondées sur la Nature)**

### **Projet Européen LIFE Intégré « ARTISAN »**

#### **Accroître la Résilience des Territoires par l'Incitation aux Solutions Fondées sur la Nature**

L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) déposera en octobre 2018 un **projet LIFE intégré** concernant les **solutions fondées sur la nature** pour l'adaptation au **changement climatique**.

L'AFB invite donc des partenaires potentiels à inscrire, dans le cadre de ce projet intégré, des actions programmées ou en préparation qui seraient en phase avec ces objectifs et qui pourraient être lancées **entre 2019 (fin ou début 2020) et 2027**.

Ces actions pourraient ainsi bénéficier du **co-financement européen à hauteur de 60 %** des sommes engagées pour faciliter leur mise en œuvre et leur donner un impact plus important.

#### [AMI « ARTISAN »](#)

- **Enjeu :**

1/ Opportunité de financement (s) de projets communaux et/ou intercommunaux dans le cadre d'un programme construit en partenariat avec l'AFB. 60% de 500 000 € et assistance pour trouver des financements complémentaires.

2/ Opportunités en terme de marketing territorial (image dynamique et novatrice du territoire) et de renforcement des partenariats.

- **Quoi ?**

Des actions de gestion durable, de préservation et des restaurations d'écosystèmes fonctionnels pour renforcer la résilience au changement climatique d'un territoire ou/d'un secteur économique. Les solutions, fondées sur la nature, devront procurer des co-bénéfices pour la biodiversité.

- **Qui ?**

Pourrait permettre le financement de projets portés le **Cingal-Suisse Normande**, ou les **communes** du Cingal-Suisse Normande avec coordination de l'EPCI.

- **Quand ?**

Les actions intégrées dans ce projet LIFE devront être conduites sur la période courant **entre 2019 et 2027**. Les actions ne peuvent démarrer avant la fin 2019.

- **Conditions :**

1/ Les projets doivent être retenus suite à notre candidature.

2/ La somme des projets doit atteindre une enveloppe de 500 000 € sur les 6 ans (montant financé au minimum à 60%).

- **Comment ?**

Si retenu, engagement du Cingal-Suisse Normande à conduire les projets. Travail conduit en partenariat avec l'AFB à fin d'exemplarité.

- **Echéancier :**

Juillet 2018 : Réponse au formulaire de l'AFB.

Octobre/novembre : Réponse de l'AFB sur la possibilité du partenariat à construire.

**Les 5 projets présentés :**

### **PROJET 1 : Restauration de mares avec ou sans défense incendie**

Le Cingal-Suisse Normande souhaite engager une démarche de restauration des mares sur son territoire avec le Conservatoire des espaces naturels de Normandie et les communes concernées. Un volet de ce projet pourrait également associer le SDIS dans le cadre d'un schéma de défense incendie. Le principe étant de proposer pour la défense incendie des ouvrages (mares), respectueuses tant de la biodiversité que des normes de défense. Ces ouvrages proposés dans le cadre d'un partenariat innovant conjugueraient ainsi protection de la biodiversité, valorisation du paysage et défense des populations. Plusieurs communes ont déjà fait part de leur intérêt pour une telle démarche.

**Madame COURVAL** demande si les lavoirs pourraient rentrer dans ce cadre.

**Sylvain DELALOY** répond qu'on pourrait y réfléchir.

**Monsieur BUNEL** évoque les 120m<sup>3</sup> nécessaires pour la défense incendie.

Les élus en débattent.

**Monsieur BAR** évoque les plans d'eau.

**Monsieur TENCÉ** rappelle que cela nécessite des aménagements.

**Monsieur CHANDELIER** cite les bassins d'orage sur les communes d'Esson et de Thury-Harcourt.

**Monsieur BUNEL** insiste sur la signification du mot « mare ».

### **PROJET 2 : Restauration de zones humides et valorisation touristique**

Le Cingal-Suisse Normande est traversé par la Vélo-Francette, qui draine plus de 300 000 cyclistes par an. Cet itinéraire, reconnu meilleure vélo-route européenne 2017 et meilleur itinéraire cyclable 2018 est situé pour une part conséquente le long des berges de l'Orne, qui draine elle-même un grand nombre de Kayakistes et d'usagers de l'eau. Ce projet viserait à acquérir et à aménager le long de l'Orne des espaces répondant aux besoins des usagers (mise à l'eau des kayaks, arrêt des cyclistes...) tout en restaurant et valorisant les milieux humides concernés. L'Orne est un milieu riche sur le plan paysager mais aussi en matière de biodiversité. C'est aussi un fleuve susceptible d'impacter la population, essentiellement en aval, lors de gros événements pluvieux. La Laize, autre cours d'eau majeur du territoire est beaucoup moins aménagée et nécessiterait d'être mieux valorisée. Le projet conjuguerait valorisation touristique, restauration des milieux humides, protection de la biodiversité et lutte contre les inondations, dans le cadre d'aménagements qualitatifs et paysagés.

**Monsieur COLLIN** pense que c'est tout à fait conciliable avec les projets d'aménagements des barrages.

**Monsieur CHANDELIER** ajoute que les aides des agences de l'eau baissant fortement, ce sera désormais l'AFB qui pourra financer une partie de ces projets. En répondant à cette AMI, on anticiperait pour les futures équipes municipales.

**Monsieur BAR** estime que c'est un véritable appel à projet.

**Monsieur VANRYCKEGHEM** aimerait que les zones inondables et l'entretien des cours d'eau soient intégrés au PLUI.

**Monsieur LAGALLE** revient sur le plan de financement.

### **PROJET 3 : Création d'espaces végétalisés en ville**

Constitué de communes rurales et péri-urbaines, le Cingal-Suisse Normande dispose d'une armature urbaine composée de 2 pôles principaux et de 6 pôles de proximité. Ces pôles assurent à la population une offre de services et de commerces proches de chez eux. Les élus du territoire ont choisi de renforcer cette armature urbaine dans une logique de « ville des courtes distances ». A cette fin, une réflexion doit être conduite pour renforcer l'attractivité des « cœurs de ville / cœurs de bourgs ». Une initiative potentielle pourrait consister en une réflexion et des aménagements de l'espace public permettant tout à la fois de renforcer l'attractivité des pôles dans le territoire, tout en anticipant, via des aménagements

opportuns, la transition énergétique. L'anticipation de la transition énergétique passe par la définition d'un nouveau modèle d'aménagement de l'espace public capable d'initier une nouvelle attractivité des cœurs de « villes en campagne ». Ce travail sur l'attractivité doit permettre un renforcement des pôles : plus vivants, plus riches en services et en commerces. Ce modèle d'aménagement pourrait s'appuyer sur une valorisation de la nature en ville constitutive d'une identité valorisée de ville à la campagne. Chaque cœur de bourg possède ses spécificités et besoins propres et il s'agirait d'engager cette réflexion tout en tirant parti des atouts de chacun des pôles : valorisation de la Laize à Bretteville-sur-Laize (problématique rivière urbaine), extension du centre-ville de Thury-Harcourt et travail sur une liaison cœur de bourg / Vélo Francette... Ces initiatives pourraient s'appuyer sur un partenariat avec les communes, le CPIE de la Vallée de l'Orne, le CPIE des Collines Normandes, le CAUE.

#### **PROJET 4 : Transition énergétique et agriculture urbaine et périurbaine**

Le Cingal-Suisse Normande est engagé dans une démarche de développement des circuits courts et d'une agriculture durable. Cette transition vers une plus grande autonomie alimentaire, un développement de l'agriculture locale et de l'emploi afférent doit contribuer aux réponses apportées au changement climatique. Ce dernier impactera nos territoires de multiples manières. La question de l'évolution des ressources en eaux sur le territoire se pose déjà avec acuité. A ce titre, un projet permettant d'engager une transition vers une agriculture durable dans les secteurs les plus vulnérables (périmètres de captages...) ainsi qu'autour des pôles (principe d'une couronne verte souhaité par le SCOT) pourrait être mis en place et permettre notamment un accompagnement aux exploitations qui voudraient s'engager dans une agriculture plus durable (dont la permaculture et l'agroforesterie). Cette initiative pourrait faire l'objet de partenariats avec le monde agricole et associatif (Chambre d'Agriculture, Terre de liens, Association Bio Normandie...).

**Monsieur BUNEL** s'étonne du terme « autonomie alimentaire ». Il évoque le gaspillage.

**Sylvain DELALOY** estime que nationalement, on n'est pas sur des circuits locaux mais sur des importations.

**Monsieur BRETEAU** détaille le Plan Alimentaire Territorial et ses enjeux.

**Monsieur BUNEL** revient sur l'historique de l'abattoir de Vire. Pour lui, il n'y a plus de bon sens.

**Monsieur BAR** estime que l'accumulation de ces petites niches permettra de garder la proximité, l'emploi, le savoir-faire et la valeur ajoutée.

**Monsieur CHANDELIER** informe les élus que le P.A.T sera présenté à la Chambre d'agriculture le 27 septembre à 14 heures.

**Monsieur LAGALLE** fait le lien avec ce qui est nécessaire au niveau périscolaire.

**Monsieur BRETEAU** souhaite accompagner ceux qui font autrement, il ne s'agit pas de faire une révolution.

#### **PROJET 5 : Restauration et valorisation des boisements et maillages bocagers**

Une partie de l'intérêt touristique du Cingal-Suisse Normande repose sur la qualité de ses paysages et de son maillage bocager. L'évolution des pratiques agricoles a conduit ces dernières années à une dynamique accélérée d'arrachage des haies. Le paysage en pâtit, mais pas seulement. Cette évolution tend désormais à se ressentir sur le régime hydrologique (déficit d'infiltration de l'eau) et menace certains bourgs confrontés à des phénomènes récents de coulées de boues. Cette évolution des pratiques et des paysages intervient dans un contexte de changement climatique qui exacerbe les fragilités et menace à plus long terme certaines essences sensibles à ces évolutions. L'augmentation de maladies telles que le Phytophthora cinnamomi ou le Phytophthora alni qui semblent profiter du réchauffement climatique menace à moyen terme nos boisements, haies et ripisylves. Le maintien, et dans certains cas la restauration du maillage bocager, apparaît comme une réponse possible pour augmenter la résilience du territoire. Ce travail se devra, dans le choix des aménagements, des essences, de sa programmation, d'anticiper ces évolutions climatiques. L'initiative envisagée porte sur la mise en place d'un projet concerté de valorisation de la filière bois au profit d'une stratégie de confortement et de développement du maillage bocager. Cette initiative pourrait associer la Région, le Conseil Départemental et des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole. L'expérience et l'appui du CPIE de la Vallée de l'Orne qui a travaillé sur le lien entre boisements et réchauffement climatique pourrait également être mis à profit.

**Monsieur CHANDELIER** revient sur le remembrement.

**Monsieur BUNEL** et **Monsieur VANRYCKEGHEM** débattent sur l'agriculture, et les reprises des exploitations.

Suite à l'intervention de **Monsieur BRETEAU, Sylvain DELALOY** met en valeur l'exploitation du bois.

Il est proposé d'autoriser le Président à déposer la candidature de notre CDC pour l'AMI ARTISAN auprès de l'Association Française pour la Biodiversité sur la base des projets susmentionnés.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À DÉPOSER LA CANDIDATURE DE NOTRE CDC POUR L'AMI A.R.T.I.S.A.N (ACCROITRE LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES PAR L'INCITATION AUX SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE) AUPRÈS DE L'AFB (L'ASSOCIATION FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITÉ) SUR LA BASE DES PROJETS SUSMENTIONNÉS.**

22 VOTANTS

22 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**Monsieur BRETEAU** présente la délibération suivante. Il rappelle l'historique de ce dossier et des réunions.

#### **DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-055 : Transition énergétique : Dépôt candidature AMI PAILLE ANNEXE 5**

**Proposition de demande d'accompagnement dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Economie Circulaire » lancé par la Région, DREAL et Ademe Normandie. Date limite de réponse : 7 septembre 2018**

##### **1 – L'étude technico-économique d'une filière paille : janvier 2017 – juillet 2018**

En 2016, l'ARPE Basse-Normandie est retenue par la Communauté de Communes du Cingal pour la réalisation d'une étude de mise en place d'une filière construction paille sur son territoire.

L'objectif du Cingal est de valoriser un co-produit agricole disponible en grande quantité, développer l'activité économique sur son territoire et proposer une solution innovante et efficace pour la réduction des consommations énergétiques et des émissions de carbone.

En 2017 et 2018, l'ARPE a réuni des données techniques et économiques, a mené enquête auprès des agriculteurs du territoire et des artisans de son réseau, et partagé ces résultats avec les élus locaux, acteurs institutionnels et professionnels.

##### **Ce diagnostic a mis en évidence les atouts et freins suivants :**

- + une croissance régulière de la construction paille en France et en Normandie
- + un contexte réglementaire favorable, un soutien des partenaires institutionnels aux éco-matériaux
- + une ressource disponible en abondance sur le territoire du Cingal-Suisse Normande
- + un réseau de professionnels en Normandie capable d'accompagner les porteurs de projets
- un approvisionnement en bottes de paille non organisé en Normandie
- un coût de fabrication encore supérieur lié au format « non standard » de la botte de paille
- une demande encore faible mais en augmentation régulière.

**Ce diagnostic a permis d'identifier les besoins des professionnels de la construction : disposer d'un produit aux dimensions « standard » permettant une mise en œuvre aisée dans les systèmes construction habituels de l'ossature bois (entraxe de 60cm).**

Nous proposons donc de **baser la mise en place de la filière paille sur le Cingal-Suisse Normande** sur 2 nouveaux produits obtenus à partir de round-ball et de grosses bottes de paille :

- la botte de paille à façon, c'est à dire aux dimensions adaptées aux besoins des constructeurs bois
- l'insufflation de paille en vrac dans des caissons

Ces nouvelles utilisations de la paille se prêtent bien aux contraintes des agriculteurs : presser la paille sur une courte

durée, libérer le champ rapidement et limiter les contraintes de manutention.

## **2 – Appel à Manifestation d'Intérêt « Economie circulaire » Région/Ademe/Dreal Normandie**

La Région, l'Ademe et la Dreal Normandie ont mis en place un nouveau dispositif appelé « Appel à Manifestation d'Intérêt » pour accompagner les projets entrant dans le champ de l'économie circulaire (locale). Tout projet retenu bénéficie d'un **accompagnement technique et d'une mise en synergie des dispositifs publics d'aide financière existants**. Ce nouveau dispositif paraît tout à fait adapté pour financer la poursuite du développement de la filière paille sur le territoire. Une réunion de présentation du projet auprès des services instructeurs a eu lieu le 19 juillet 2018 et a recueilli un avis favorable.

### Acteurs :

- Maître d'ouvrage : CDC Cingal Suisse-Normande
- Coordination du projet : ARPE Normandie (Prestation)
- Partenaires/prestataires : TEF du Cingal, Accort Paille, Eco-Pertica
- Partenaire financier : Ademe, Région, Fonds Leader, partenaires privés...

### Objectifs :

Il est proposé que notre structure aide les acteurs du territoire à développer une filière paille afin qu'au terme du projet, le territoire du Cingal-Suisse Normande dispose :

- d'un outil de production de bottes de paille à façon
- d'une structure d'exploitation de cet outil de production sur son territoire
- d'une structure en charge de la commercialisation de ces bottes
- d'une action structurée pour le développement de l'insufflation de paille en vrac.

### Bénéfices attendus :

- valorisation d'un co-produit agricole local
- création d'emploi pour l'exploitation de l'outil de production « bottes à façon »
- valorisation du territoire à travers la mise en place d'un produit innovant
- montée en compétence des professionnels du bâtiment vers l'éco-construction
- utilisation de la botte en paille dans les projets privés et publics du territoire (contact avec les bailleurs et promoteurs) et contribution aux objectifs de réduction de consommation énergétique et émission de carbone du territoire

### Phases de déploiement du projet :

Phase 1 : définition du process de production : enquête complémentaire auprès des agriculteurs et exploitants agricoles pour définir le process de production le plus adapté à leurs pratiques

⇒ piloté par l'ARPE Normandie

Phase 2 : étude économique : prix de revient, prix de vente, besoin de stockage, coût du transport...

⇒ piloté par le TEF du Cingal

Phase 3 : conception et prototypage d'une unité de bottelage (botteleuse sur champ, unité mobile type scierie mobile ou unité fixe ? choix en fonction des résultats de l'enquête auprès des agriculteurs)

⇒ piloté par Eco-Pertica

Phase 4 : tests des produits : mise en œuvre, résistance mécanique, conductivité thermique...

⇒ piloté par Eco-Pertica

Phase 5 : réalisation des tests imposés par la réglementation : mesure de conductivité certifiée, analyse de cycle de vie puis FDES (si nécessaire)

⇒ piloté par Eco-Pertica

Phase 6 : mise en place d'une démarche commerciale et assistance technique.

⇒ piloté par Accort-Paille

voir annexe en pièce jointe

#### Calendrier prévisionnel

Oct. - déc. 2018	2019	2020
Phases 1 et 2	Phases 3 et 4 – démarrage de la phase 6	Phases 5 et 6

Le principe de l'AMI est de mettre en synergie les dispositifs financiers existant, c'est pourquoi les financeurs rencontrés souhaitent étudier les dispositifs d'accompagnement phase par phase, et définir, à l'avancement du projet, les modalités précises de financement.

En plus des financements publics, des financeurs privés ont déjà été rencontrés et pourraient contribuer à l'investissement, le reste à charge de la CDC étant estimé entre 5 000 et 10 000 €.

**Monsieur CHANDELIER** remercie **Monsieur BRETEAU** pour sa présentation et pour sa démarche. Il fait le lien avec le lin. Pour lui cet AMI économie circulaire est un vrai débouché, une valorisation différente. Cette démarche peut être intéressante pour le monde agricole et pour les usagers.

**Monsieur TENCÉ** précise que les 5 000 € sont budgétés.

**Monsieur VANRYCKEGHEM** évoque la culture du chanvre. Le problème de la paille, c'est le compressage et la poussière.

**Monsieur LECLERC** insiste sur la mise en place d'une filière. Il faut les outils et les professionnels.

**Monsieur LAGALLE** approuve les réflexions sur le développement de nouvelles filières. Il faut faire faire les choses au bon moment. La CDC ne doit pas s'occuper de la partie technique. Il faut d'abord mettre en place les structures.

**Monsieur BRETEAU** explique que des échanges ont lieu avec d'autres Régions, des agriculteurs et des artisans.

**Monsieur VANRYCKEGHEM** estime qu'il ne faut pas faire miroiter un débouché paille et un gain d'argent aux agriculteurs.

**Monsieur BESNARD** pense que candidater à l'AMI, c'est justement faire les choses dans l'ordre. Le travail qui a été fait est à souligner. Ce travail nous emmène dans une réflexion qui puisse structurer une filière qui puisse profiter à notre territoire. Le moment venu, il sera alors temps de parler de la participation financière. On ne peut pas aujourd'hui ne pas répondre à cet AMI. Il souhaite fortement candidater. Ensuite on verra si on est retenu.

**Monsieur FRANÇOIS** pense qu'on est dans le coup d'après.

**Monsieur BRETEAU** précise que la CDC est maître d'ouvrage sur l'AMI uniquement.

**Monsieur BAR** reconnaît qu'il n'avait pas compris la méthodologie. Dans les phases de déploiement du projet de l'AMI, c'est clair et la présentation des interlocuteurs permet de mieux comprendre le rôle d'accompagnateur de la CDC.

**Monsieur CHANDELIER** conclut.

Il est proposé que la CDC :

- accompagne le développement de cette filière économique (filière paille)
- sollicite les aides nécessaires à la mise en place de ce projet
- dépose sa candidature pour l'AMI PAILLE auprès de la Région, de la DREAL et de l'ADEME Normandie.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À 19 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS :**

- **ACCEPTE QUE LA CDC ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT DE CETTE FILIERE ÉCONOMIQUE (FILIERE PAILLE)**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT À SOLLICITER LES AIDES NÉCESSAIRES À LA MISE EN PLACE DE CE PROJET**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT À DÉPOSER LA CANDIDATURE DE NOTRE CDC POUR L'AMI PAILLE AUPRÈS DE LA RÉGION, LA DREAL ET L'ADEME NORMANDIE.**

22 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

3 ABSTENTIONS

---

**Monsieur BRETEAU** souhaite poursuivre les investissements qui ont commencé, sans oublier la demande de subventions. Il détaille les deux dossiers montés avec l'aide de Roselyne BROUSSE.

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-056 : Transition énergétique : Consultation bureaux d'étude pour projet pose de panneaux photovoltaïques écoles Clécy et St Sylvain**

Comme pour ce qui a été fait pour l'école à Bretteville sur Laize, il est proposé de solliciter la Région pour obtenir des subventions pour la pose de panneaux photovoltaïques pour les écoles à Clécy et à Saint Sylvain. La politique de la Région en ce domaine va évoluer à la baisse après septembre 2018.

Il est proposé de :

- solliciter la Région sur ces deux projets
- lancer une consultation auprès de bureaux d'étude spécialisés afin d'évaluer le coût de ces opérations
- autoriser le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

**Monsieur BRETEAU** présente son chiffrage : l'estimation est de 140 000 € (60 000 € de subventions pour le tout).

**Monsieur CHANDELIER** espère que ces deux écoles n'auront pas la même problématique qu'à l'école de Barbery.

**Monsieur TENCÉ** ajoute que maintenant on comprend mieux pourquoi les consommations d'énergie paraissent anormales pour une école récente.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À :**

- **SOLLICITER LA RÉGION SUR CES DEUX PROJETS**
- **LANCER UNE CONSULTATION AUPRÈS DE BUREAUX D'ÉTUDE SPÉCIALISÉS**
- **SIGNER LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

22 VOTANTS

22 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**Monsieur CHANDELIER et Monsieur TENCÉ** présentent cette délibération.

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-057 : Transition énergétique : Demande de subvention LEADER pour rénovation thermique d'un bâtiment communautaire**

En 2017, la CDC avait déposé une demande de DSIL pour la rénovation thermique d'un bâtiment communautaire situé à Thury-Harcourt et siège de l'Office de Tourisme.

Le dossier a été accepté en DSIL 2018 à hauteur de 11 200 €.

Le projet s'élevé à 31 500 € HT. Il consiste à réaliser :

- Le changement des huisseries
- L'isolation des murs par l'intérieur
- Le changement des convecteurs

Il est proposé de solliciter les fonds Leader à hauteur de 14 000 € et d'autoriser le Président à signer les pièces relatives à cette demande de subvention.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À :**

- **SOLLICITER LES FONDS LEADER**
- **SIGNER LES PIÈCES RELATIVES À CETTE DEMANDE DE SUBVENTION.**

22 VOTANTS

22 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

*Monsieur LADAN* prend la parole. Il évoque les différentes réunions afin de dresser un historique.

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-058 : Services à la population : Dépôt candidature AMI DRACCARE (Développement Régional d'Activités Collectives pour l'Appui et le Renouvellement de l'Economie)**

Développement Régional d'Actions Collectives pour l'Appui et le Renouvellement de l'Economie

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2018, le territoire du SPEG Caen – Falaise a été divisé en SPEG Caen Nord (CC Cœur de Nacre, CU Caen La Mer, CC Val Es Dunes et CC Vallées de l'Orne et de l'Odon) et en SPEG Caen Sud (CC Cingal-Suisse Normande et CC Pays de Falaise) devenu depuis le comité d'animation territorial emploi formation (CATEF) Caen Sud.

Le CATEF Caen Sud fonctionne avec deux sous-groupes de travail sur les thématiques « problèmes d'employabilité et freins à l'emploi » et « offres de services aux entreprises ». Des premières réunions de travail de ces sous-groupes est ressortie la nécessité de mettre en place un projet de GEPCT (Gestion Prévisionnelle Territoriale des Emplois et des Compétences) et de renforcer l'animation territoriale aux entreprises.

*Monsieur LADAN* donne quelques chiffres pour les offres d'emploi au 31/03/2018 sur Le CATEF Caen Sud. 896 offres d'emplois ont été enregistrées entre avril 2017 et mars 2018. Moins 0,9 en 1 an, quand en Normandie, on est à +16,4. Ce chiffre à lui seul laisse penser qu'il fallait vraiment se bouger. On ne pouvait pas laisser partir une partie du territoire, sans s'occuper des emplois, de la formation, de l'innovation et des compétences.

Une demande de **diagnostic et d'appui à la conception d'un plan d'action de GEPCT** à l'AFPA est en cours. Ce diagnostic va permettre d'avoir une image assez précise sur l'ensemble du territoire du CATEF Sud du tissu économique qui la compose, des besoins en compétences à cours, moyen et long terme et des secteurs d'activités les plus en difficultés. Les premiers résultats du diagnostic sortiront au printemps 2019 et les conclusions en juin 2019.

La Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande et celle du Pays de Falaise proposent donc, dans le cadre de l'appel à projet DRACCARE, la mise en place d'actions sur les volets « Innovations » et « Compétences ». Il est en effet essentiel d'anticiper et d'agir pour accompagner nos entrepreneurs dans les mutations de notre économie (transformation numérique, transition écologique et sociale, adéquation emploi-formation...).

Les projets qui pourront être soutenus :

**« Innovations »** : ce volet a pour objectif de soutenir des initiatives facilitant l'accès à l'innovation des entreprises normandes, notamment TPE, PME et ETI. Les projets peuvent concerner aussi bien des ruptures technologiques que des ruptures d'usage ou d'organisation. Il peut s'agir notamment de :

- la mise en place opérationnelle d'une innovation, par exemple en termes d'industrie du futur, de transformation numérique, de transition écologique, de nouvelles modalités d'accès au marché, de montée en gamme...
- des projets de sensibilisation, de valorisation, de veille, de diffusion ou de mise en relation (plateformes, salons, développement de partenariats...),
- la réalisation de diagnostics ou d'études

« **Compétences** » : les transformations de l'économie ont un impact direct sur les compétences, les emplois et les organisations du travail : l'innovation, les transformations numériques et environnementales, l'évolution de la relation au travail ou encore les mutations économiques induisent de profondes modifications des conditions d'exercice des métiers. L'axe « compétences » de cet appel à projets a ainsi vocation à soutenir des projets opérationnels qui pourront consister en :

- la réalisation de diagnostics socio-économiques sur l'évolution des métiers, emplois et qualifications
- la mise en place d'outils pour cibler les besoins en compétences
- de plans d'actions opérationnels pour faciliter la GPEC, notamment les recrutements et la sécurisation des parcours professionnels, l'identification de métiers en tension et l'analyse des leviers à actionner
- des projets permettant de développer l'attractivité des métiers
- des expérimentations d'actions innovantes autour de l'approche par les compétences

Les projets peuvent être aidés à hauteur de 50% avec un minimum de dépenses de 20 000 €.

**Monsieur LADAN** estime que ce serait plutôt 30 000 € soit 7 500 euros par collectivité. Il souhaite que ce chargé de mission puisse amener un lien entre les entreprises, les différents participants et les salariés.

Si la réponse est positive et afin d'aider à la mise en place du programme d'actions découlant de cet AMI, il sera alors proposé de créer un poste de chargé de mission à temps plein, sur 3 ans, 50% sur la CDC du Pays de Falaise, 50% sur la CDC Cingal-Suisse Normande, financé à hauteur de 50%. Ce poste fera partie intégrante des projets listés dans le dossier de candidature.

Au vu de ces éléments, il est proposé de répondre à l'AMI DRACCARE pour le 14 septembre au plus tard et d'autoriser le Président à signer les pièces relatives à cette candidature.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À :**

- **DÉPOSER LA CANDIDATURE DE NOTRE CDC POUR L'AMI DRACCARE (DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL D'ACTIVITÉS COLLECTIVES POUR L'APPUI ET LE RENOUVELLEMENT DE L'ÉCONOMIE) AUPRÈS DE LA RÉGION**
- **SIGNER LES PIÈCES RELATIVES À CETTE CANDIDATURE.**

22 VOTANTS

22 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**Monsieur LEHUGEUR** présente les délibérations suivantes.

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-059 : Enfance et Jeunesse : Intégration CEJ Clécy**

Par délibération en date du 26 octobre 2017, la CDC a signé un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour 4 ans (2017-2020). Le CEJ de Clécy n'en faisait pas partie car il se terminait fin 2017.

Il y a lieu d'intégrer le CEJ pour les ACM de Clécy dans le CEJ de la CDC.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à cette intégration.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE :**

- **L'INTÉGRATION DU CEJ DE CLÉCY DANS LE CEJ DE LA CDC**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

22 VOTANTS

22 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-060 : Equipements sportifs : Facturation des badges gymnase intercommunal Pierre Boulé**

Par délibération en date du 28 juin 2018, le règlement intérieur du gymnase intercommunal Pierre Boulé situé à Saint Sylvain a été adopté.

En complément, il y a lieu de préciser dans l'article 2 que deux badges seront remis pour chaque association. En cas de demande d'un badge supplémentaire, ou de perte de l'un de ces badges, le nouveau badge sera facturé à hauteur de 15 € TTC.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer les titres de recette correspondants.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE :**

- **L'AJOUT DE CE POINT DANS L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER LES TITRES DE RECETTE CORRESPONDANTS.**

22 VOTANTS

22 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**QUESTIONS DIVERSES**

✚ Inauguration du gymnase intercommunal Pierre Boulé à Saint Sylvain samedi 1<sup>er</sup> septembre à 10h30

✚ **Monsieur PISLARD** prend la parole. Il explique que des recherches ont été menées pour connaître l'histoire des tuileries de Barbery. Le rapport d'études n'est pas tout à fait complet. Il avait été convenu qu'une présentation soit faite, mais il n'y a pas de salle à Barbery.

**Monsieur FRANÇOIS** donne son accord pour la salle des fêtes de Bretteville sur Laize.

✚ **Monsieur CHANDELIER** remercie les élus, et notamment **Madame COURVAL** pour son accueil.

---

Fin de séance 20h35.

---